



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

SCRUTIN DU 23 OCTOBRE 2022, ÉLECTIONS COMMUNALES

Le Conseil communal d'Alle, lors de sa séance extraordinaire du 11 octobre dernier, a pris la décision, à l'unanimité, d'annuler et de reporter le scrutin précité. Deux options, proposées par les Services de l'Etat compétents en la matière, nous étaient possibles :

- la première consistait à laisser le processus électoral se poursuivre jusqu'à son terme, soit le 23 octobre 2022 ;
- la seconde à annuler et reporter le scrutin susnommé.

Pour rappel, la décision du Conseil communal, laquelle a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel du 20 octobre 2022, était d'annuler et de reporter le scrutin. Cette décision se basait notamment sur une rupture de confiance des électeurs quant au déroulement du processus électoral.

Au lendemain de la publication dans le Journal officiel, un recours a été déposé auprès du Tribunal de première instance (ci-après TPI), le recours en question a été jugé recevable. Sur ordre du TPI, l'Exécutif communal se voit dans l'obligation de **maintenir le scrutin du 23 octobre 2022**. Le Conseil communal prend acte de cette décision et vous assure le bon déroulement du vote des 22 et 23 octobre 2022.

Nous tenons à préciser que les électeurs qui ont détruit leur matériel de vote peuvent obtenir exceptionnellement un **DUPLICATA** auprès de l'Administration communale selon l'horaire d'ouverture suivant :

- **Samedi 22 octobre 2022, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (mairie, Place de la Gare 1) reste le même, soit :

- **Samedi 22 octobre 2022, de 18h00 à 20h00 ;**
- **Dimanche 23 octobre 2022, de 10h00 à 12h00.**

Le vote par correspondance est encore maintenu jusqu'au **samedi 22 octobre 2022 à 18h00** (dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie).

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL